

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 juin 2017

Présents :

Séverac d'Aveyron : M. Camille GALIBERT, Mme Georgette LACOSTE, M. Jérôme de LESCURE, M. Christian DELMAS, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, Alain GAL, Mme Thérèse CASAGRANDE, Florence RAYNAL, Raymond GUITARD, Laissac Séverac l'église : Mme Danielle BOURREL, M. David MINERVA, M. Yves KLEIN, M. Jean-François VIDAL, Palmas d'Aveyron : M. Jean-Paul PEYRAC, , Paul REDON, Gérard LEMAIRE, Bertholène : Mme Hélène VAYSSIERE, Jacques MAISONABE, Gaillac d'Aveyron : M. Michel MERCADIER, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac : M. Jean-Pierre NIEL, M Michel BAYOL, Mme Odette LAGARRIGUE, Castelnau de Mandailles : M. Jean BOYER, Mathieu ANGLADE, Prades d'Aubrac : Roger AUGUY, La Capelle Bonance : M. Jean-Louis SANNIE, Saint Martin de Lenne : M. Sébastien CROS, Saint Laurent d'Olt : M. Alain VIOLAC, Robert VAYSSE, Saint Saturnin de Lenne : M. Gérard AFFRE, CAMPAGNAC Mme Eliane LABEAUME, Pierrefiche d'Olt M Gérard MAJOREL.

Pouvoirs :

Mme Mélanie BRUNET a donné pouvoir à Mme Georgette LACOSTE.
Mme Isabelle POIRIER a donné pouvoir à M. Jacques MAISONABE
Mme Marie-Claire COUDERC a donné pouvoir à M. Alain GAL
M. Jean-Michel LADET a donné pouvoir à Mme Eliane LABEAUME
M. Marc BORIES a donné procuration à M. Jean-Pierre NIEL
Mme Christine VERLAGUET a donné procuration à M. Roger AUGUY.

Le Compte rendu de la réunion du 30 mai 2017 est approuvé.

Mise en Place du Nouveau Régime Indemnitare (RIFSEEP) et Règlement Intérieur

En compléments des éléments organisationnels en « Ressources Humaines » votés par le Conseil le 30 mai dernier (mise en place d'une participation financière pour la protection sociale complémentaire, Compte Epargne Temps, Taux de promotion, Journée de solidarité...), le Conseil de communauté adopte les 3 points suivants :

- Organigramme de la CC des Causse des Causse.
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), dans l'attente d'un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion.
- Le règlement intérieur

Schéma organisationnel des bibliothèques

M. le Président expose qu'un maillage de bibliothèques existe sur le territoire. Ce maillage peut cependant être conforté en créant un réseau de bibliothèques.

Ce réseau permettrait de maintenir l'existant, dont l'intervention des bénévoles, les structures en place... et d'impulser une dynamique par l'animateur qui renforce les équipes existantes.

Cette valorisation du réseau se traduira pour le lecteur par un plus grand choix de livres (rotation du catalogue), un œil nouveau sur le choix des livres, CD et DVD, des animations culturelles plus

fréquentes, une offre multimédia ,le développement du système de « navette » pour le prêt d'ouvrages et supports entre les structures.

Cette organisation veillera :

- à répondre aux attentes de la MDA et à bénéficier de tous les services de la MDA
- à être éligible aux aides de la DRAC (*Directions régionales des affaires culturelles*) pour la création/ rénovation éventuelles d'équipements existants.

Les bibliothèques continueront à avoir des liens avec la MDA mais devront privilégier le coordonnateur comme relais.

La Commission « Culture » puis le Bureau réunit le 19 juin dernier se sont prononcés favorablement sur ce schéma.

Le Conseil valide également cette organisation.

Intégration d'élus de Pierrefiche aux Commissions

7 élus de la commune de Pierrefiche d'Olt sont intégrés aux commissions suivantes:

- ♦ Commission « Prospective sur les compétences et schéma de mutualisation » : Nicolas GUIEYSSE
- ♦ Commission « Equipements Sportifs » - Eric TREMOLET
- ♦ Commission « Voirie et réseaux Secs » - Jean Noël COSTES
- ♦ Commission « Tourisme » - Marie Thérèse COULON
- ♦ Commission « Services à la Population et Vie Associative » -Laëtitia LACAN
- ♦ Commission « Travaux » - Jean Noël COSTES
- ♦ Commission « Collecte et traitement des déchets » - Séverine GAZAGNE
- ♦ Commission « Eaux et Assainissement » - Julien ROUMIGUIE
- ♦ Commission « Développement économique » - Julien ROUMIGUIE

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au publics de l'Aveyron

L'Etat, le Département, les collectivités locales, les EPCI ont été associés pour la mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Les objectifs de ce schéma sont :

- de parvenir à la réduction des fractures territoriales en améliorant la qualité et l'accessibilité des services considérés comme essentiels pour la population et l'économie locale,
- identifier les facteurs d'amélioration et les conditions du développement de futurs bouquets de services en s'appuyant sur les pratiques et besoins actuels et futurs des habitants,
- définir, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Le Plan d'Actions synthétique issu du diagnostic s'articule autour :

- des services à la santé (faciliter l'accès aux soins, faciliter l'installation de praticiens...)
- de l'éducation (sensibilisation aux métiers pourvoyeurs d'emploi...)
- des services au public du quotidien (veiller à leur pérennité et développement, anticiper les cessations d'activité...)
- des réseaux TIC (permettre l'accès à tous aux réseaux....)
- de la mobilité et des transports (encourager les modes déplacements alternatifs...)
- des mutualisations et tiers-lieux

Le bureau a validé ce document qui correspond bien aux objectifs et enjeux du territoire.
Le Conseil l'approuve également.

Projet d'aménagement de la déchetterie de Sévérac, Maîtrise d'œuvre et subvention ADEME

La déchetterie de Sévérac a fait l'objet en 2014 d'un avant-projet avec pour objectifs :

- Une mise en sécurité des usagers et du personnel (garde-corps hauts de quais)
- La protection contre les pollutions (séparateur d'hydrocarbures)
- Une mise en conformité réglementaire
- L'amélioration du taux de recyclage :
 - Ecomobilier
 - Déchets agricoles
 - Déchets verts
 - Gravats
 - Réemploi

M. GAL présente les 2 Scénarii d'aménagement étudiés par la commission Environnement, puis en Bureau.

-Scénario 1 :

Mise aux normes de la déchetterie avec création de zones de dépôts au sol pour les déchets agricoles (bâches, ficelles...) et les déchets verts.

Les avantages :

-Cette solution permet de s'affranchir de bennes et de rotations coûteuses et s'accompagne de la mise œuvre de filières d'éliminations locales et/ou spécifiques :

-Déchets verts : broyage et Co-compostage

-Déchets agricoles : Partenariat avec ADIVALOR direct ou via la Chambre d'agriculture (communication, fourniture de saches, gestion des enlèvements).

-Mise en place de la benne « REP Mobilier » sur un quai libéré.

-L'ensemble du site pourra être géré par le gardien (accueil, enregistrement vérifications....)

Les inconvénients : ce scénario fait évoluer l'actuelle déchetterie du régime de la déclaration vers le régime de l'enregistrement au titre des Installations Classées de l'Environnement. Des travaux plus conséquents sont à prévoir (rétention des eaux d'incendies de 120 m3 notamment)

Ce projet plus ambitieux que le projet originel est estimé à 400 000 €HT (travaux + honoraires)

-Scénario 2

Cette configuration propose 2 sites distincts séparés : la déchetterie sera couplée à une zone de transit réservée aux professionnels pour les déchets agricoles.

Les avantages : possibilité de rester dans le régime déclaratif et un coût moindre d'opération (290 000 € HT)

Inconvénients : Impossibilité de garder les deux sites en même temps avec un seul gardien, les déchets verts sont déposés dans des bennes classiques (surcoût du transport/manutention), pas de

valorisation de déchets, aucune amélioration du taux de recyclage, solution peut évolutive et peut fonctionnelle.

La commission « environnement » et le Bureau ont retenu le scénario 1 plus ambitieux en terme de capacité d'accueil et de valorisation locale des déchets, gestion plus simple.

La Conseil décide de suivre les propositions de la commission et du Bureau .

Mission de maîtrise d'œuvre

Le cabinet Gaxieu a été chargé en 2014, par l'ancienne communauté de communes de Sévérac, de réaliser le premier avant projet de cette mise aux normes et extension de la déchetterie. Leur mission est achevée.

Il est proposé de lui confier la poursuite de cette mission de maîtrise d'œuvre pour les éléments PRO, ACT, VISA, DET et AOR pour la somme de 350 000 € HT de travaux X6% de rémunération = 21 000 € HT.

En complément, ce cabinet pourrait rédiger le dossier d'enregistrement ICPE pour la somme de 2 900 € HT.

Le conseil valide cette mission et la rédaction du dossier ICPE.

Subvention ADEME :

Le conseil a délibéré, sur le principe, le 30 mai dernier pour solliciter la subvention ADEME (20% d'une partie des travaux, honoraires non compris).

Or et sous le couvert d'Aveyron Ingénierie, de nombreux obstacles jalonnent le parcours pour déposer ce dossier :

- La date limite d'envoi du dossier compet est fixée au jeudi 29 juin à 12h
- Les crédits sont restreints pour 2018 avec une sélection drastique des dossiers (fin de programme)
- Fournir de nombreux documents (RPQS, diagnostics des déchetterie, plan local de prévention des déchets, mises en œuvre de nouvelles filières locales d'élimination des déchets, politique d'accueil des professionnels...)

Au vu de la difficulté de compiler, rédiger tous ces documents dans l'urgence et qui vaudront engagement pour l'avenir, le Bureau a proposé de ne pas solliciter l'ADEME dont l'issue d'instruction demeure de toute façon incertaine.

Il n'est cependant pas exclu que de nouveaux programmes, financements apparaissent (économie circulaire). La Commission « Déchets » pourrait saisir ces opportunités.

Le Conseil décide de ne pas solliciter cette aide.

Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'attribution définitive du FPIC à percevoir pour le bloc intercommunal (ECPI et Communes membres) est de 473 883 €.

Les 3 modes de répartitions sont présentés étant précisé que le bureau a proposé d'opter pour le régime dérogatoire libre afin de consacrer l'ensemble du FPCI au budget communautaire.

Le conseil, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention), opte pour le régime dérogatoire libre et affecte l'intégralité du FPIC au budget intercommunal.

Contrat de projet du Centre Social du Laissaguais :

Le nouveau contrat de projet du Centre Social du Laissaguais court pour 4 ans (2017/2020).

En 2016, la subvention intercommunale s'élevait à 30 460 €.

De 2017 à 2020, cette aide va progresser graduellement pour atteindre 39 772 €. Cette progression à principalement pour origine :

- en 2017 : La création du pôle famille (pour conforter ou développer de nouvelles actions : ateliers parents enfants, manifestations familiales et intergénérationnelles, réseau d'échanges et de savoir, formation babysitting...) et l'embauche d'une chargée d'accueil/ animation auprès des adolescents.

-en 2019 : La compensation de la baisse de financement d'un emploi aidé.

Le Contrat enfance jeunesse reste stable pour la période 2015/2018 : 16 265 € de participation annuelle.

Le Conseil valide ces montants d'aides prévisionnelles à mobiliser sur la période en lien avec les actions présentées .

Contrats avec la Ste « Immobilier Yves PASSAGA » pour la Maison Médicale de la vallée de l'Aveyron :

Le conseil valide les deux contrats suivants avec la Ste « Immobilier Yves PASSAGA » :

1 - Mandat de Gérance Locative pour l'administration de l'ensemble immobilier de la maison médicale :

Cette société a pour attribution de :

- Rechercher des locataires, louer et relouer.
- Gérer les loyers : encaisser, percevoir tout loyer, révision de loyers, recouvrement...et les reverser au budget annexe de la communauté.
- Faire exécuter tous travaux de réparation dont le montant ne dépasse pas 3 mois de loyers.
-

En compensation, elle sera rémunérée à hauteur de :

- 6% des sommes encaissées.
- 4% de rémunération pour la gestion des travaux,

La durée consentie est de 29 années. Résiliable annuellement 3 mois avant la date anniversaire

2- Mission de Syndic pour la copropriété pour la somme de 1083.44 € HT (montant 2017):

Demande de subvention de l'école privée Ste Marie

L'école privée de Ste Marie à St Geniez se dote de 3 vidéo-projecteurs et 25 tablettes tactiles pour 11 994 €. Et sollicite une aide de la Communauté de Communes.

Les textes permettent à la Communauté d'apporter un concours financier sur le matériel informatique sans dépasser la part dans les écoles publiques.

La commission école n'a pas souhaité apporter d'aide complémentaire pour 2017.

Une proposition de 2000 € d'aide a cependant été formulée en Bureau.

Le conseil, après débat, décide de ne pas attribuer d'aide complémentaire par :

- contre l'attribution : 30
- pour l'attribution : 8

Le projet de territoire

Le projet de territoire est un document élaboré dans le cadre d'une réflexion collective et prospective pour le développement du territoire. Il définit les conditions et actions en matière de développement (économique, aménagement de l'espace, transition écologique ...).

Cet outil est un support dans les échanges entre le territoire et ses partenaires dont les partenaires financiers pour l'élaboration des politiques contractuelles :

- Avec le Conseil Régional : élaboration de la nouvelle politique contractuelle 2018-2021.
- Avec l'Etat dans le cadre des Contrats de Ruralité
- Avec le Conseil Départemental
- ...

Le projet de territoire se construit en plusieurs étapes : diagnostic, identification des chantiers et des enjeux, plan d'action. Il entre en application une fois approuvé.

La rédaction du Projet de territoire pourrait être « sous traité » au PETR du Haut Rouergue qui assure le lien avec les collectivités locales (Région , Département) pour la mise en œuvre des politiques contractuelles (financements). Ce projet de territoire s'étendrait également à la CC Comtal Lot et Truyère.

Ce chantier pourrait démarrer dès cet automne.

Le Conseil valide cette proposition.

Proposition d'Etude de Diagnostic sur les logements vacants

Lors de la réunion du 30 mai 2017, il a été proposé de missionner OCTEA pour réaliser un diagnostic sur les logements vacants en raison du constat suivant :

Le nombre de logement vide progresse sur le territoire. Dans le même temps, des nouveaux arrivants ont du mal à se loger (jeunes actifs locaux, personnes âgées...).

L'étendue précise de la mission est la suivante :

- 1) diagnostics de ce parc de logement : évaluation de la vacance (nbe, localisation, état...) et évaluation de la qualité énergétique de ce parc.
- 2) propositions sur le devenir de ce parc (peu d'intérêt, résidentiel, tourisme...)
- En option : Sensibilisation des propriétaires : informer les propriétaires de cette démarche, leur demander leur projet sur leur bien vacant, les informer sur les aides possibles de réhabilitation.
- 3)Présentation des dispositifs incitatifs pour les propriétaires afin qu'ils réhabilitent leur bien (OPAH, PIG...) et des procédures coercitives pour des biens représentant un enjeux.

La durée de la mission est de 5 mois, coût sans option : 12375 € HT, 14 850 € TTC.

Environ 3000 € HT pour l'option (dépend du nombre de propriétaires)

Le conseil valide cette mission et prendra rang auprès du département pour solliciter un concours financier.

Questions diverses

-M. Christian NAUDAN est désigné pour représenter la CC des Causses à l'Aubrac au conseil de surveillance de l'hôpital.

-Le Conseil Municipal de la commune de Castelnau de Mandailles a délibéré le 12 avril dernier (par 9 voix pour et 5 voix contre) pour se retirer de la CC des Causses à l'Aubrac et intégrer la CC Comtal Lot et Truyère. Comme le souligne la délibération de Castelnau, Il conviendra en préalable d'étudier les conditions de cette sortie (budgétaires et financières notamment).

-Le conseil valide la Mission « PS » relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme nécessaire à l'instruction du permis de construire de l'école de Pierrefiche. Le montant de ce complément à la missions initiale de contrôle technique, réalisée par la Ste Veritas, est de 600 € HT.

-Le conseil décide d'adhérer à Aveyron Culture (25 € / an). M. PEYRAC est désigné membre.

-Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est couverte par deux trésoreries (St Geniez et Sévérac). L'Administration des Finances publiques veut regrouper les effectifs de ces deux postes comptables dans un seul site au 01/01/2019 . Une trésorerie va donc fermer.

Le Directeur de la DGFIP a adressé un courrier en ce sens, en date du 20 février dernier, aux maires de St Geniez et de Sévérac les invitants à entamer une réflexion sur ce choix.

Monsieur GALIBERT a adressé à la DGFIP un courrier en retour le 10 mars 2017 pour soutenir la Trésorerie de Sévérac.

Monsieur le Président propose à MM. BORIES et GALIBERT d'en débattre en entre-eux et à présenter leur choix.

A défaut, le Conseil communautaire sera amené à se positionner. MM. BORIES et GALIBERT seront alors invités à présenter leurs arguments pour éclairer la décision du conseil communautaire.

Une réunion de bureau est prévue le 18/07/2017 à 18H30 suivie d'une réunion du Conseil de Communauté le 25/07/2017 à 20H30.